

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/534e975f927ddf7802152b6d>

Date d'obtention : 2022-02-28 20:12:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'un partenariat entre le scolaire, le service de police de mon secteur et le DPCP. Cette trousse permet une action rapide dans le but de limiter la propagation des images ou messages textes explicite veillant au bien être et au sentiment de sécurité des adolescents. Cette trousse permet d'agir dans les limites des rôles de chacun et de clarifier jusqu'où les interventions scolaires peuvent aller et quand interpeler les policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais agir rapidement (ce que je faisais déjà) et être plus confiante dans mes interventions. Je saurai quelle posture avoir avec les élèves rencontrés et quelles questions poser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité le respect (ne jamais regarder les images en question et ne pas avoir une attitude de jugement).